

# Le conseil municipal

Le conseil municipal règle par ses délibérations toutes les affaires de la commune. Il est composé de 39 conseillers municipaux (dont le maire et ses adjoints) élus pour 6 ans au suffrage universel direct.

Le conseil municipal se réunit en séance publique environ une fois par mois.



## Année 2024

Retrouvez ici les ordres du jour, procès-verbaux et listes des délibérations des séances du conseil municipal de l'année 2024.



## Année 2023

Retrouvez ici les ordres du jour, procès-verbaux et listes des délibérations des séances du conseil municipal de l'année 2023



## Année 2022

Retrouvez ici les ordres du jour, procès-verbaux et comptes-rendus (jusqu'au 30/06) ou listes des délibérations (à partir du <https://www.annemasse.fr/mairie/conseil-municipal/le-conseil-municipal>)



## Année 2021

Retrouvez ici les ordres du jour, procès-verbaux et comptes-rendus des séances du conseil municipal de l'année 2021



## Année 2020

<https://www.annemasse.fr/mairie/conseil-municipal/le-conseil-municipal>



## Année 2019

Retrouvez ici les ordres du jour, procès-verbaux et comptes-rendus des séances du conseil municipal de l'année 2019



## Années précédentes

<https://www.annemasse.fr/mairie/conseil-municipal/le-conseil-municipal>



**MAIRIE D'ANNEMASSE**  
BP 530  
74107 Annemasse cedex

**HORAIRES :**  
Du Lundi au Vendredi :  
9h > 12h & 13h30 > 17h